


# Schéma Directeur de Gestion des Déchets

**VERSION DEFINITIVE**

 CADET International	Etabli le : 24/11/2004 Affaire numéro : 024 19362
--	--

# SOMMAIRE

<b>A. Contexte du Schéma Directeur .....</b>	<b>3</b>
<b>B. Diagnostic des services .....</b>	<b>5</b>
1) <i>Tableaux de synthèse chiffrés</i> .....	5
2) <i>Conclusions sur l'état des lieux</i> .....	6
a. <i>Eléments de cohérences</i> .....	6
b. <i>Eléments de disparités</i> .....	6
c. <i>Qualification globale du schéma actuel</i> .....	7
<b>C. Travaux de la Commission .....</b>	<b>8</b>
1) <i>Critères de priorité</i> .....	8
2) <i>Réunions de la Commission</i> .....	9
3) <i>Enquêtes auprès des Collectivités</i> .....	10
4) <i>Zonage territorial</i> .....	11
<b>D. Présentation du Schéma Directeur .....</b>	<b>12</b>
<b>E. Fiches techniques par commune .....</b>	<b>16</b>
1) <i>Enquêtes auprès des Municipalités</i> .....	16
2) <i>Tableaux récapitulatifs par Municipalité</i> .....	34

# VAL D'ORGE

## SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES DECHETS

### **A. Contexte du Schéma Directeur**

La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge a été créée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001 suite à la parution de l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2000.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Communauté d'Agglomération, aujourd'hui constituée de 9 communes représentant une population de 122 100 habitants, assume les compétences relatives à la collecte et au traitement des déchets urbains pour l'ensemble des communes.

Il s'avère que les communes présentent des caractéristiques disparates au regard des modalités de collecte de leurs déchets en termes :

- De modalités de gestion (coexistence de marchés privés et de services assurés en régies),
- D'opérateurs de collecte dans le cas de concession au privé,
- De spécificités techniques (fréquences, types d'engins, ...),
- De conteneurisation (volumes, types de contenants, codes couleurs, ....), ...

Lors du transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers », les communes de l'agglomération ont fait part de leur volonté d'amélioration et d'homogénéisation des services, notamment en définissant un Schéma Directeur de Gestion des Déchets.

Au terme de deux années d'études, la mise en œuvre d'une plate-forme de travail pour le service de gestion des déchets permet une adéquation entre les attentes de la population et des différentes communes et la mise en œuvre de la politique de gestion des déchets de l'Agglomération du Val d'Orge.

Dans ce cadre, le Schéma Directeur de Gestion des Déchets constitue le socle définissant les actions immédiatement applicables et celles qui permettront à terme une harmonisation des prestations offertes aux usagers.

Pour se faire, dans le courant de l'année 2003, la Communauté d'Agglomération a lancé une étude de diagnostic des services de collecte des déchets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, étude visant notamment à identifier les disparités existantes et à proposer différentes voies de mise en cohérence du système de gestion des déchets actuel. Cette phase de diagnostic s'est achevée au premier trimestre 2004 au terme d'une concertation avec les services des communes et les intervenants du secteur : SIREDOM, financiers potentiels, prestataires de collecte...

A l'issue de cette étude, la Communauté d'Agglomération a initié la réalisation du Schéma Directeur en vue de déterminer la plate-forme commune du futur service de gestion des déchets de l'agglomération.

Ce présent rapport présente le Schéma Directeur selon les chapitres suivants :

- Le premier chapitre présente la synthèse de la phase diagnostic.
- Le second chapitre reprend les travaux de la Commission : réunions de la commission complétées par des entretiens avec les maires des communes ou leurs

représentants ayant permis de déterminer la plate-forme commune du futur service de gestion des déchets de l'Agglomération.

- Le troisième chapitre expose sous forme de fiches techniques les différentes composantes Schéma Directeur :
  - La « Base Communautaire », correspondant aux services homogènes applicables à l'ensemble des communes,
  - Les « Services modulables », qui tiennent compte des spécificités de certaines communes,
  - Une « Tranche évolutive », correspondant aux services à développer en vue d'améliorer de façon continue les services proposés aux habitants .
  
- Enfin, le Schéma Directeur présente pour chaque commune dans un ensemble de documents spécifiques les résultats des enquêtes effectuées, les tableaux récapitulatifs des services proposés et les éléments du zonage territorial.

Le présent document a pour ambition, sur la base de l'ensemble des éléments de diagnostic du schéma actuel de collecte des déchets, de présenter les nouveaux modes d'organisation des collectes des différents flux identifiés, constituant ainsi le projet de service de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

## ***B. Diagnostic des services***

### ***1) Tableaux de synthèse chiffrés***

Les trois tableaux de synthèse ci-après récapitulent les données relatives à chacune des Municipalités adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Après quelques données générales relatives à la population et aux structures d'habitats de ces Municipalités, ces tableaux font la synthèse des modes de collecte (dotation, tournées, fréquences) et ceci pour chacun des flux de déchets.

Le tableau suivant détaille les gisements et flux de déchets pour chacune des Municipalités (à partir des données de 2003) ainsi que les performances des différentes collectes sélectives.

Enfin, le dernier tableau présente les indicateurs financiers par flux (ordures ménagères, objets encombrants, déchets végétaux, déchets communaux) d'une part et par type de collecte (verre en porte-à-porte, verre en apport volontaire, ...) d'autre part.

## 2) Conclusions sur l'état des lieux

L'état des lieux du schéma organisationnel actuel de gestion des déchets sur le territoire communautaire du Val d'Orge a été réalisé, de 2003 à début 2004, dans le cadre d'une première mission dite « Phase Diagnostic » de la refonte du Schéma Directeur de collecte. Ce bilan a été établi sur la base de fiches techniques reprenant pour chacune des communes de l'Agglomération (données 2002-2003) les spécificités de son organisation et les résultats techniques et financiers qui la caractérisent.

Dans cette optique, cette première phase de diagnostic révèle, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, des éléments de cohérence et, à l'inverse, des éléments de disparité dans le système actuel de la gestion des déchets ; dont les principales caractéristiques sont présentées ci-après :

### a. Éléments de cohérences

Il est important de rappeler qu'à l'échelle globale et institutionnelle, le schéma actuel est conforme :

- aux spécifications du Plan Départemental pour les collectes sélectives
- aux obligations réglementaires des communes en ce qui concerne les opérations d'élimination des déchets des ménages, des déchets produits par les services municipaux, les déchets des artisans et des commerçants.

Les performances de collecte sélective sont proches des objectifs du Plan Départemental et des objectifs du Contrat Programme de Durée signé entre la société ECO-EMBALLAGES et le SIREDOM.

Enfin, toutes les prestations de collecte en porte-à-porte suivent aujourd'hui les limites communales.

Par ailleurs, à l'échelle des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération, le schéma actuel révèle les éléments de cohérence suivants :

- La collecte des bornes à verre est assurée dans le cadre d'un contrat avec le SIREDOM, sans incidence financière pour les communes,
- L'exutoire unique pour la valorisation, le traitement et le stockage des déchets est l'Ecosite de Vert-le-Grand
- La collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée selon une fréquence C2 (2 fois par semaine) pour plus de 90% des habitants
- La collecte des emballages en mélange est assurée en porte-à-porte selon une fréquence C1 (une fois par semaine) sur tout le territoire
- La collecte des déchets végétaux dans les zones d'habitat pavillonnaire est assurée selon une fréquence C1 pendant au moins 8 mois de l'année sur tout le territoire.

### b. Éléments de disparités

Pour ce qui concerne le mode de gestion, l'élément de disparité principal est la coexistence sur le territoire communautaire d'un secteur exploité en régie (ville de Sainte Geneviève des Bois) et d'un secteur exploité par des prestataires privés liés par contrat (toutes les autres communes). Les contrats avec les opérateurs privés sont spécifiques à chaque commune.

Du point de vue technique, les disparités sont notamment les suivantes :

- Les gisements collectés présentent des distorsions importantes selon les communes
- Les dotations pour les ordures ménagères résiduelles sont inexistantes pour plusieurs communes
- Les ratios de dotation ne sont pas suffisants pour Fleury-Mérogis pour tous les flux et pour Saint-Michel-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge et Plessis-Pâté pour les emballages en mélange
- La collecte des flux de verre et de journaux-magazines est organisée en porte-à-porte pour 70 % des habitants et en apport volontaire pour les 30 % restant
- Les collectes en porte-à-porte des flux de verre et de journaux-magazines sont organisées selon une fréquence C1 pour 40% des habitants desservis et à une fréquence C0,5 (une fois tous les 15 jours) pour les autres habitants.
- Pour ces collectes, les véhicules affectés sont soit bi-compartmentées soit des bennes classiques.
- Les dotations en caissettes de 60 litres et moins sont à l'origine d'une sous-dotation pour les flux d'emballages en mélange
- Les collectes d'encombrants sont assurées selon des fréquences différentes et présentent des difficultés pour les collecteurs
- La déchetterie de Sainte-Geneviève-des-Bois est saturée
- Les horaires de début de service sont différents d'une commune à l'autre
- Les collectes des jours fériés sont décalées pour plusieurs communes.

**c. Qualification globale du schéma actuel**

Les collectivités adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge disposent aujourd'hui d'un service commun et égalitaire pour :

- La collecte des déchets ménagers résiduels,
- La collecte des emballages en mélange,
- La collecte des déchets végétaux en habitat pavillonnaire,
- La collecte du verre en apport volontaire, dont le coût n'est pas supporté par la collectivité.

D'une manière générale, le diagnostic de l'organisation actuelle de la gestion des déchets à l'échelle communautaire révèle que les taux de refus en centre de tri mesurés par le SIREDOM sont élevés et traduisent vraisemblablement un manque de communication sur les gestes de tri.

Ces points de cohérence et de disparité constituent la base de l'élaboration du nouveau Schéma Directeur de Gestion des Déchets puisque certains d'entre eux seront maintenus et d'autres modifiés en vue de la définition d'un service global présentant :

- Une base communautaire,
- Des services modulables,
- Une tranche évolutive.

## **C. Travaux de la Commission**

### **1) Critères de priorité**

La Communauté d'Agglomération a souhaité que chaque commune puisse se prononcer sur les priorités et les orientations envisagées par celle-ci pour l'établissement du Schéma Directeur. Il a donc été proposé à chaque commune de renseigner une grille de critères à hiérarchiser suivant que ceux-ci lui semblent « prioritaire », « peu prioritaire » ou « non prioritaire » en vue du choix d'un scénario définitif.

Les critères hiérarchisés sont :

- Amélioration de l'efficacité des collectes sélectives
- Amélioration de la propreté globale
- Cohérence des services
- Confort de l'utilisateur
- Facilité d'acceptation par l'utilisateur
- Harmonisation des services
- Innovations organisationnelles
- Politique de l'emploi
- Réduction des coûts de collecte
- Réduction des coûts de traitement
- Support de communication
- Réduction de la quantité de déchets à la source

De l'analyse des résultats, il ressort que trois critères sont considérés comme prioritaires par les communes constituant la Communauté d'Agglomération :

- La réduction des déchets à la source
- L'amélioration de l'efficacité des collectes sélectives
- Le confort de l'utilisateur

Ces trois critères ont par conséquent fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la définition des objectifs du Schéma Directeur. Compte tenu de son importance, le premier critère « Réduction à la source » fait l'objet d'un chapitre spécifique alors que les deux autres critères sont intégrés dans chacun des trois chapitres du Schéma Directeur : Base Communautaire, Services Modulables et Tranche Evolutive.



## 2) Réunions de la Commission

La phase de présentation et de validation des orientations du Schéma Directeur de Gestion des Déchets, en vue de la définition de la plate-forme commune des services de collecte a nécessité 9 réunions de la Commission.

Les dates et objets de ces réunions de Commission sont détaillés dans le tableau ci-après :

Dates des Commissions	Objectifs
10/10/2003	Remise du rapport de diagnostic – version 1.
03/11/2003	Recueil de commentaires de la maîtrise d'ouvrage sur le contenu du rapport remis le 10/10/2003 et ce à la suite d'une première présentation au comité de pilotage en date du 15/10/2003.
07/01/2004	Intervention du SIREDOM – Observatoire des indicateurs de performance.
25/02/2004	Point sur les pratiques en terme de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• gestion des déchets des ZAC d'intérêt communautaire,</li> <li>• possibilités de financement du service de gestion des déchets ménagers.</li> </ul> Réflexion sur les évolutions techniques envisageables du service.
30/03/2004	Point sur le planning de réalisation du Schéma Directeur de gestion des déchets. Réflexion sur les priorités et les objectifs de la Communauté en matière de gestion des déchets.
22/04/2004	Réflexion sur les priorités de la Communauté d'Agglomération et sur les critères à prendre en compte pour la réalisation des scénarii en vue du choix du scénario définitif.
15/06/2004	Réflexion sur la note relative au « Diagnostic des marchés de collecte de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du transfert de compétences traitement des ordures ménagères – Orientations du Schéma Directeur », note transmise à chacune des municipalités de la Communauté d'Agglomération dans le courant de la semaine précédent cette Commission.
16/09/2004	Présentation des résultats de l'audit financier de la régie de collecte des déchets par le bureau d'études D.E. Conseil
06/10/2004	Présentation de « l'Opération Croix Blanche Environnement » par la Chambre de Commerce et d'Industrie et présentation des principes de base du Schéma Directeur
26/10/2004	Présentation des actions à engager pour la mise en œuvre du Schéma Directeur.

Ces réunions ont été suivies par les représentants élus des différentes Municipalités de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge -maires, adjoints ou leurs représentants- et/ou des responsables des Services techniques, mais également par les représentants du SIREDOM, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, du Conseil Général, ... et des différents bureaux d'études qui sont intervenus dans le cadre de cette mission.

### 3) Enquêtes auprès des Collectivités

Cette étape d'enquêtes a permis des contacts privilégiés et directs avec les élus et les services techniques des différentes Municipalités constituant la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

L'objectif de ces entrevues était de recueillir plusieurs niveaux d'informations auprès des différents interlocuteurs présentés dans le tableau ci-après :

- Une description technique du mode actuel d'organisation de gestion des déchets sur le territoire communautaire, tant du point de vue de la dotation en place que de celui des services de collecte effectués ; et ceci en insistant plus particulièrement sur les problèmes rencontrés et les voies d'amélioration ou préconisations éventuelles.
- Une identification de leur appréciation globale de ce Schéma Directeur ainsi que les perspectives d'évolution qu'ils envisageraient au niveau de leur structure.

Ces entretiens avec chacun des maires des communes de l'agglomération ou leurs représentants ont permis de proposer la plate-forme commune du futur service de gestion des déchets de l'Agglomération.

Le tableau suivant présente les dates et les interlocuteurs présents lors des enquêtes effectuées auprès des Municipalités de la Communauté d'Agglomération :

Collectivités	Interlocuteurs	Dates
Villiers-sur-Orge	M. THERON, Maire M. POINSE, membre de la commission Mme MARCHAND	26/07/2004
Sainte-Geneviève-des-Bois	M. BOUCHON, membre de la commission	26/07/2004
Villemoisson	M. CHOLLEY, Maire M. MONTALESCOT, membre de la commission	27/07/2004
Leuville-sur-Orge	M. ESPRIN, Maire	24/08/2004
Plessis Pâté	M. MINE, Maire	23/08/2004
Fleury-Mérogis	M. SERVELY, Directeur des Services Techniques	24/08/2004
Brétigny-sur-Orge	M. DECAUX, Maire M. BARROT M. LEBARBEY, Directeur des Services Techniques	25/08/2004
Saint-Michel-sur-Orge	Mr FOURNIER, Maire MM MANEUVRIER Mr LEDUC Mr CLEMENT	02/09/2004
Morsang-sur-Orge	Mme RAUZE, Maire	03/09/2004

Ces enquêtes ont permis la réalisation d'une fiche technique détaillée pour chacune des Municipalités du territoire communautaire, fiches présentées dans le chapitre E du présent Schéma Directeur.

#### **4) Zonage territorial**

La Commission a souhaité que chaque Municipalité puisse définir un zonage de son territoire en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, afin de mettre en évidence les points de spécificités de chaque commune au regard des orientations potentielles du Schéma Directeur pour ce qui concerne les différentes options de collecte et de dotation.

A cet effet, une note a été transmise aux Municipalités adhérentes à la Communauté d'Agglomération afin que chacune d'entre elles établisse un ensemble de tableaux de zonage pour les points qu'elle juge faire partie de sa spécificité ou pour les points qu'elle estime pouvoir poser problème lors de la mise en application du Schéma Directeur.

- Tableau n°1 : selon les quartiers ou secteurs ou îlots pour ce qui concerne les structures d'habitat ;
- Tableau n°2 : selon le type de voies pour ce qui concerne la circulation des véhicules poids lourds.

L'objectif de ce zonage territorial est d'identifier les zones demandant une adaptation ou un traitement particulier pour tenir compte de leurs caractéristiques, afin de mieux définir les modalités de collecte à mettre en place, que ce soit pour les collectes sélectives ou pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Ces dispositions permettent la définition d'un service de collecte qui, conformément à la demande des Municipalités, puisse répondre aux exigences de confort de l'utilisateur –critère prioritaire- tout en améliorant les performances des collectes sélectives.

## ***D. Présentation du Schéma Directeur***

Le présent document a pour objectif de présenter les modes d'organisation des collectes à planifier pour constituer la base du service de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Ce service de gestion s'appuie, dans un premier volet, sur une « **Base Communautaire** » qui reprend les cohérences du système de gestion actuel commun à l'ensemble des Municipalités en adaptant certains services en vue d'obtenir un ensemble de services homogènes pour toutes les communes. Ce volet concerne le flux des ordures ménagères résiduelles, le biffux des emballages et des journaux-magazines, le flux des objets encombrants et le flux des déchets végétaux. Cette Base Communautaire comprend également une fiche sur la définition et le suivi des indicateurs performantiels.

Le second volet du Schéma Directeur présente une série de « **Services Modulables** » correspondant à des services harmonisés selon les spécificités des communes : il s'agit plus précisément de services actuellement en place dans certaines Municipalités et qui du fait de leur bon fonctionnement et de la satisfaction engendrée auprès des élus et des citoyens sont maintenus.

Enfin, le troisième volet ouvre la « **Tranche Evolutive** » du Schéma Directeur de Gestion des Déchets, présentant plus spécifiquement les axes de développement susceptibles d'assurer une amélioration continue des services, en fonction des résultats des études complémentaires à engager au préalable.

En amont du descriptif des options du Schéma Directeur au travers de ces trois volets, deux points relatifs à la « **Réduction à la source** » d'une part et à l'« **Amélioration du tri** » sont traités. Il s'agit des deux principes de base, communs à l'ensemble des 9 communes de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge sur lesquels s'appuie le Schéma Directeur.

# BASE COMMUNAUTAIRE

*Services homogènes pour l'ensemble des communes*

# SERVICES MODULABLES

*Services harmonisés selon les spécificités des communes*

# TRANCHE EVOLUTIVE

*Services à développer pour assurer l'amélioration continue des services*

## ***E. Fiches techniques par commune***

### ***1) Enquêtes auprès des Municipalités***

# **STE GENEVIEVE DES BOIS**

**Date de la rencontre :** 26/07/2004

**Interlocuteur :** M. BOUCHON, Adjoint au maire, vice-président de l'agglomération

## ***Organisation actuelle***

### **Dotation**

Bacs roulants (marron) pour les ordures ménagères  
Bacs roulants (jaune) pour les emballages  
Bacs roulants (vert) pour les déchets végétaux  
Bornes aériennes pour le verre et les JRM

### **Collectes**

Ville découpée en plusieurs secteurs  
Collecte C3 dans les ensembles collectifs pour les ordures ménagères  
Collecte C2 dans les autres habitats pour les ordures ménagères  
Collecte C1 pour les emballages  
Collecte C1 pour les déchets végétaux de mars à décembre, mensuelle en janvier et février  
Collecte mensuelle pour les encombrants  
Collecte en apport volontaire pour le verre et les JRM  
Déchèterie du SIREDOM

### **Problèmes posés**

#### **Structure d'habitat**

- Existence d'ensembles collectifs importants avec multiplicité des bailleurs
- 2 centres ville avec maisons de ville, voies commerçantes et supermarché (Donjon et gare)
- Zone d'activités au sud de la RN 104

#### **Voies spécifiques**

- Routes à grande circulation entre 6h30 et 9h00 le matin : route de Corbeil, avenue Gabriel Péri, route de Longpont et avenue Paul Vaillant Couturier
- Peu d'impasses en marche arrière

#### **Mode de collecte**

- Bornes à verre et à JRM peu esthétiques et parfois éloignées des habitants
- Nettoyement de la zone d'activités (marchands ambulants, emballages...)
- Déchèterie saturée
- Externalisation des flux de déchets dans les ensembles collectifs rénovés avec suppression des vide-ordures



- Bacs roulants à capacité mal adaptée pour les déchets végétaux

Volonté de réduction à la source (commerçants)

### **Préconisations**

#### **Dotation**

Tous les habitants sont déjà dotés en bacs (trois bacs par foyer)  
Composteurs individuels et broyeurs à végétaux peu convaincants

#### **Collectes**

Attente de l'étude en cours pour la zone d'activités  
Eviter la collecte des voies de grande circulation entre 6h30 et 9h00  
Développement de la collecte en apport volontaire dans les ensembles collectifs avec harmonisation des points de regroupement (mobilier urbain, abris, semi-enterrés...)  
Conservation de la fréquence mensuelle de la collecte des encombrants, mais possibilité de points de regroupement « habillés » pour les ensembles collectifs  
Implantation possible de déchèterie « légère » sur la commune

#### **Observations**

Il n'est pas prévu de remplir le questionnaire. Les renseignements complémentaires peuvent être demandés à M. MACHADO.

# BRETIGNY SUR ORGE

Date de la rencontre : 25/08/2004

Interlocuteurs : M. DECAUX, maire, Vice président de l'agglomération  
M. PARROT, adjoint au Maire  
M. LEBARBEY, Directeur des Services techniques

## Organisation actuelle

### Dotation

Présentation OM en poubelles ou sacs plastiques ou bacs roulants achetés par l'habitant  
Caissettes ouvertes pour les emballages (jaune), le verre (vert) et les JRM (bleu)  
Aucune borne pour apport volontaire du verre  
Présentation en sacs et en vrac pour les déchets végétaux, limitée à 3 sacs et 3 fagots  
Présentation en vrac pour les encombrants limitée à 2 m3 par foyer

### Collectes

Ville découpée en 4 secteurs  
Collecte C3 (mardi, jeudi et samedi) pour les ordures ménagères en centre ville  
Collecte C2 (lundi-jeudi, mardi-vendredi, mercredi-samedi) pour les ordures ménagères dans les autres secteurs  
Collecte C1 combinée (mardi, mercredi, jeudi, vendredi) pour les emballages et le verre en 4 secteurs  
Collecte C1 (jeudi et vendredi) pour les JRM en 2 secteurs  
Collecte C1 (mercredi) de avril à novembre pour les déchets végétaux en 1 secteur  
Collecte mensuelle (1<sup>er</sup> lundi, 1<sup>er</sup> mardi) pour les encombrants en 2 secteurs  
Pas de collecte les jours fériés

### Problèmes posés

#### Structure d'habitat

- Centre ville ancien et commerçant, zones pavillonnaires vers l'extérieur, plusieurs immeubles collectifs
- ZAC des Rosières, Techniparc et zone hôtelière au Nord
- Gens du voyage

#### Voies spécifiques

- Pas de problème de circulation nécessitant un horaire de collecte particulier
- Voies étroites en centre ville avec stationnement latéral, voies en impasses

#### Mode de collecte

- Dotation insuffisante dans certains ensembles collectifs
- Collecte du verre bruyante le matin
- Collecte des OM en centre ville le jeudi, jour de marché
- Difficultés de stockage des déchets pour la zone commerçante du centre ville (sur trottoirs)
- Points de regroupement en but d'impasses utilisés en dépôts sauvages
- Dispersion des sacs plastiques pour les déchets végétaux
- Eloignement et saturation de la déchèterie de Ste Geneviève pour les gravats et déchets inertes
- Collecte des encombrants peu performante
- Abondance de déchets végétaux (jardins de 300 à 500 m2)
- Dépôts sauvages à l'extérieur des zones urbanisées (Chevrier, Joncs marins)

## **Préconisations**

### **Dotation**

Conteneurisation OM souhaitée pour les pavillons, peut-être difficile en centre ville, mais pas impossible

Possibilité de développer l'apport volontaire pour le verre, mais les emplacements risquent de manquer dans la zone urbanisée

Refus des bacs roulants pour les déchets végétaux, pas de limitation dans la présentation

Composteurs individuels à proposer aux volontaires

### **Collectes**

Possibilité de développer l'apport volontaire en immeubles collectifs

Collecte mensuelle ou bimensuelle des encombrants, avec services de rattrapage sur demande ou appel téléphonique

Possibilité d'implantation d'une déchèterie, à l'étude

Développement du système Kangourou en déchèterie temporaire flexible pour les déchets spéciaux et les D3E

### **Observations**

M. LEBARBAY est chargé de remplir le questionnaire et de reporter sur plan les différentes zones de la Ville avec leurs caractéristiques

# SAINT MICHEL SUR ORGE

Date de la rencontre : 02/09/2004

Interlocuteurs : M. FOURNIER, Maire, Vice président de l'agglomération  
M. MANEUVRIER, adjoint au maire,  
M. LE DUC, conseiller municipal, délégué à l'agglomération,  
M. CLEMENT, services techniques

## Organisation actuelle

### Dotation

Présentation OM en bacs roulants  
Caissettes ouvertes pour les emballages (jaune), le verre (vert) et les JRM (bleu)  
Présentation libre en sacs et en fagots (3 au maximum) pour les déchets végétaux  
Présentation en vrac pour les encombrants

### Collectes

Ville découpée en deux secteurs : habitat pavillonnaire et collectifs du Bois des Roches (avec ZAC)

Collecte C2 (lundi et vendredi, mardi et samedi) pour les ordures ménagères

Collecte C1 (mercredi) pour les emballages (y compris la ZAC)

Collecte C1 (mercredi) pour les JRM (la ZAC n'est pas collectée)

Collecte C1 (jeudi) pour le verre (la ZAC n'est pas collectée)

Collecte C1 de avril à novembre (mardi), mensuelle de décembre à mars pour les déchets végétaux (la ZAC et les habitats collectifs ne sont pas collectés)

Collecte mensuelle pour les encombrants en habitat pavillonnaire, bimensuelle pour le Bois des Roches

Pas de collecte les jours fériés, collectes de rattrapage décalées.

Points de regroupement extérieurs pour certains ensembles collectifs (EFIDIS).

### Problèmes posés

#### Structure d'habitat

- Ensemble collectif du Bois des Roches
- Cœur de ville dense avec maisons de ville et rues sans trottoir
- Habitat pavillonnaire

#### Voies spécifiques

- Circulation dense le matin entre 8h00 et 10h00, le soir entre 17h00 et 19h00

#### Mode de collecte

- Collecte mono-riptideur depuis nouveau contrat, considérée comme une baisse de la qualité du service
- Caissettes souvent jetées et cassées par le prestataire
- Saturation de la déchèterie de Ste Geneviève pour les gravats et déchets inertes et les encombrants (1 heure d'attente)
- Déchets végétaux en quantité trop importante pour être limitée à 3 sacs
- Stockage délicat des encombrants dans les collectifs (en sous-sol)
- Dépôts sauvages en centre ville et rue de la Guérinière, enlevés par les Services techniques
- Absence de tri dans les collectifs équipés de vide-ordures

- Quelques voies collectées en marche arrière, sans point de regroupement (Fontaine de l'Orme, allée Verlaine)

## **Préconisations**

### **Dotation**

Dotation libre à maintenir sans limitation en volume pour les déchets végétaux  
Composteurs individuels ou même broyeurs à végétaux à proposer aux habitants volontaires, avec programme de formation agronomique  
Développement des bornes à verre sur l'ensemble du territoire, des bornes pour papiers et emballages dans les ensembles collectifs

### **Collectes**

Possibilité de collecte en soirée pour le cœur de ville (après enquête auprès de la population)  
Développement de la collecte en apport volontaire du verre, sans abandonner le porte-à-porte  
Collecte mensuelle (ou bimensuelle) des encombrants à compléter par une collecte sur appel téléphonique entre passages (problème des déménagements)  
Pas de possibilité d'implanter une déchèterie SIREDOM sur le territoire (pas de réserve foncière)  
Possibilité de recourir à des mini-déchèteries ou à des déchèteries temporaires en structures de proximité (Rond-Point Berlioz)  
Développement du tri et des points d'apport volontaire dans les ensembles collectifs, selon les programmes de réhabilitation (suppression des vide-ordures en cours)  
Développement du tri dans les écoles et les bâtiments communaux

### **Observations**

Il est signalé l'importance des opérations de réduction à la source (exemple alsacien : production de 157 kg/an/habitant d'OM résiduelles au lieu de 365 kg en moyenne nationale), la possibilité de signer des conventions avec les commerçants en échange d'un label de qualité environnementale et l'intérêt de développer la valorisation de certains déchets (jouets, objets encombrants, vêtements...) par le biais des mouvements associatifs.

# MORSANG SUR ORGE

Date de la rencontre : 03/09/2004

Interlocutrice : Mme RAUZE, Maire

## Organisation actuelle

### Dotation

Présentation OM en bacs roulants  
Caissettes ouvertes pour les emballages (jaune), le verre (vert) et les JRM (bleu)  
Présentation en sacs et en vrac pour les déchets végétaux  
Présentation en vrac pour les encombrants, sur appel téléphonique

### Collectes

Ville découpée en quatre secteurs  
Collecte C2 (lundi et jeudi, mardi et vendredi) pour les ordures ménagères  
Collecte C1 (lundi, mardi, jeudi ou vendredi) pour les emballages  
Collecte C0,5 (lundi, mardi, jeudi ou vendredi) alternée pour le verre et les JRM  
Collecte C1 de mars à novembre (mensuelle de décembre à février) pour les déchets végétaux  
Collecte sur appel téléphonique pour les encombrants  
Collectes les jours fériés  
Points de regroupement extérieurs pour certains ensembles collectifs (EFIDIS).

### Problèmes posés

#### Structure d'habitat

- Commune très urbanisée, avec 60 % d'habitat pavillonnaire
- Quelques ensembles collectifs bien identifiés
- Centre ville dense sans trottoirs, maisons de ville sans espace de stockage

#### Voies spécifiques

- Circulation dense le matin entre 8h00 et 10h00, le soir entre 17h00 et 19h00

#### Mode de collecte

- Collecte du verre bruyante le matin,
- Collecte des écoles au moment de la rentrée des enfants
- Nombreuses réclamations sur la qualité du service de collecte, manque de réactivité de la part de l'Agglo.
- Bacs roulants non rentrés après les collectes
- Eloignement et saturation de la déchèterie de Ste Geneviève pour les gravats et déchets inertes
- Quantité de déchets végétaux parfois impressionnante en raison de la superficie des jardins
- Délai trop important entre l'appel téléphonique et l'enlèvement des encombrants : le service ressemble à une collecte régulière bimensuelle
- Dépôts sauvages en centre ville et rue de la Guérinière, enlevés par les Services techniques

## **Préconisations**

### **Dotation**

Nécessité de doter chaque foyer de deux bacs pour les collectes en biflux  
Pas de bacs roulants pour les déchets végétaux en raison des volumes présentés  
Composteurs individuels ou même broyeurs à végétaux à proposer aux habitants volontaires  
Possibilité d'implantation de bornes à verre sur tout le territoire, enterrées ou semi enterrées, avec éventuellement abandon de la collecte en porte-à-porte

### **Collectes**

Eviter la collecte des OM à proximité des écoles au moment de la rentrée des enfants  
Collectes des ordures ménagères en soirée  
Développement de la collecte en apport volontaire du verre, avec éventuellement abandon de la collecte en porte-à-porte  
Collecte des encombrants sur appel téléphonique à améliorer ou à remplacer par une collecte régulière  
Pas de possibilité d'implanter une déchèterie SIREDOM sur le territoire (pas de réserve foncière)  
Possibilité de recourir à des mini-déchèterie ou à des déchèteries temporaires en structures de proximité

### **Observations**

La Ville de Morsang sur Orge bénéficie d'ONG (Secours populaire, Secours catholique...) qui organise des collectes de vieux vêtements présentés ensuite en boutique de vente et des opérations de brocante qui connaissent un certain succès, alimentées par des « objets encombrants » récupérés et remis en état avec éventuellement abandon de la collecte en porte-à-porte

# FLEURY-MEROGIS

Date de la rencontre : 24/08/2004

Interlocuteur : M. SERVELY, Directeur des Services techniques

## Organisation actuelle

### Dotation

Présentation OM en bacs roulants de couleur marron (location-maintenance-lavage dans le contrat de collecte avec ONYX)

Caissettes ouvertes ou bacs pour les emballages (jaune), le verre (vert) et les JRM (bleu)

19 points de regroupement pour les conteneurs de collecte sélective

Bornes d'apport volontaire

Présentation en sacs papier biodégradables pour les déchets végétaux

Présentation en vrac pour les encombrants des pavillons, stockage en sous-sol dans les collectifs (Résidences)

### Collectes

Un seul secteur pour l'ensemble de la Ville

Collecte C2 (mardi et vendredi) pour les ordures ménagères

Collecte C1 (vendredi) pour les emballages

Collecte C0,5 (vendredi) alternée pour le verre et les JRM

Collecte C1 (mardi) toute l'année pour les déchets végétaux

Collecte mensuelle (dernier samedi) pour les encombrants

### Problèmes posés

#### Structure d'habitat

- Majorité de pavillons, mais trois ensembles collectifs importants (Zonette, Résidence et Justice) avec vide-ordures
- Présence du Centre de Détention
- Nombreux gens du voyage
- Fort développement démographique en cours (programmes de 500 à 600 logements d'ici 5 ans)
- Centres commerciaux à l'Ouest de la commune, ZAC au Sud

#### Voies spécifiques

- Pas de problème de circulation nécessitant un horaire de collecte particulier
- Certains lotissements ont des voies en impasse avec collectes en marche arrière

#### Mode de collecte

- Collecte du verre bruyante le matin
- Problèmes de maintenance pour les points de regroupement
- Points de regroupement utilisés comme dépôts sauvages pour les encombrants
- Tri très difficile dans les collectifs équipés de vide-ordures
- Eloignement et saturation de la déchèterie de Ste Geneviève pour les gravats et déchets inertes
- Problème de la collecte des corbeilles à papier (190 sur la commune), regroupées sans tri par les Services techniques
- Déchets des cimetières
- Collecte encombrants incomplète (incivilités)